49e ANNÉE. — N° 17.315
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes.	8 50	16f	30f
France et Colonies ...	9 »	17f	32f
Etranger.....	10 »	20f	40f

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

SAMEDI 29 NOVEMBRE 1919
SAINT SATURNIN
SOLEIL : lever 7h18 ; coucher 4h23
LUNE : P. Q. le 30 ; P. L. le 7

ELECTIONS MUNICIPALES DE BORDEAUX
(Scrutin du 30 Novembre)

Liste d'Union Républicaine Nationale

Docteur ARNOZAN (Xavier)
Professeur à la Faculté de médecine, chevalier de la Légion d'honneur, adjoint au maire sortant.

BLANCHY (Charles)
Ancien juge au Tribunal de commerce.

BOUBÈS (Georges)
Entrepreneur, adjoint au maire sortant.

BUHAN (Paul)
Négociant, conseiller sortant, ancien combattant.

CALVET (Emile)
Négociant.

CARRÈRE (Jean)
Négociant, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, blessé de guerre.

CHABRELY (Gérard)
Avocat à la cour d'appel, ancien combattant, chevalier de la Légion d'honneur, adjoint au maire sortant.

COMMENGE (Pierre)
Ancien négociant, propriétaire.

COULEAU (Ulysse)
Négociant, président du Bureau de bienfaisance de La Bastide.

CRUSE (Roger)
Négociant, docteur en droit, ancien combattant, croix de guerre.

CHAPELLE (Dréan)
Employé de commerce, ancien combattant, conseiller sortant.

DUMAS (Hector)
Négociant, président de la Section commerciale du Conseil de prud'hommes.

FÉDEL (Léon)
Commerçant.

FOURCADE-PRUNET (Elie)
Représentant de commerce, administrateur de la Chambre syndicale des employés de commerce.

GALTIER (Louis)
Avocat à la cour d'appel, ancien combattant, blessé de guerre, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre.

JOSSELIN (Eugène)
Agent de change honoraire, membre de l'Office départemental des Pupilles de la Nation.

JOULIA (Louis)
Négociant, conseiller sortant, Administrateur des Hospices.

Docteur LAMARQUE (Henri)
Médecin-major aux armées, chevalier de la Légion d'honneur, anc. cons. munic., Président de la Fédération des Syndicats de quartiers.

LAVERTUJON (Ernest)
négociant.

LESPES (Adolphe)
Ingénieur-conseil, ancien directeur des établissements Dyle et Bacalan, chevalier de la Légion d'honneur, chef de bataillon territorial, mobilisé de guerre.

LIEGAUX (Fernand)
Industriel, adjoint au maire sortant.

LIZOTTE (Albert)
Employé de commerce, ancien secrétaire de la Chambre syndicale des employés de commerce.

MANAUD (Léonce)
Courtier en marchandises, directeur de la Caisse d'épargne, ancien conseiller municipal.

MARSACQ (Georges)
Commis-rédacteur aux ateliers des chemins de fer du Midi.

MAUREL (Henri)
Négociant armateur, ancien combattant.

Docteur MOURE (Emile)
Professeur à la Faculté de médecine, officier de la Légion d'honneur.

NOZIÈRE (Henri)
Négociant, directeur de la Caisse d'Epargne, conseiller sortant.

PHILIPPART (Fernand)
Industriel, président du Comité de défense économique et d'action sociale.

PRADEL (Marius)
Négociant, ancien conseiller municipal.

RICHARD (Gabriel)
Président du Comité d'alimentation bordelaise Conseiller prud'homme.

ROUSSIE (Edouard)
Industriel, ancien conseiller municipal et ancien conseiller d'arrondissement, directeur de la Caisse d'Epargne.

Docteur SIGALAS (Clément)
Doyen de la Faculté de médecine, chevalier de la Légion d'honneur.

SCHYLER (Alfred)
Négociant, ancien combattant, croix de guerre.

TERRIERE (Eugène)
Négociant, ancien conseiller municipal.

TEULIÈRES (Marcel)
Vice-président du Syndicat de la boulangerie, blessé de guerre, croix de guerre.

TOULET (Pierre)
Commerçant, membre des Syndicats d'employés et de représentants de commerce.

NON ! *Le Drapeau rouge ne flottera pas sur l'Hôtel de Ville, Car le 30 novembre tous les Electeurs feront leur devoir.*

Dans l'escalier...

Le « Nouvelliste » vient de recevoir les lettres suivantes de MM. Ballande, Glotin, Liégaux et Joulia :

Bordeaux, le 27 novembre 1919.

Monsieur,

Au sujet des élections municipales, le *Noupétiliste* de ce jour prétend faire état d'engagements qui auraient été pris par plusieurs conseillers municipaux et moi pour la reconstitution du Conseil municipal.

En ce qui me concerne, je n'ai jamais pris un tel engagement.

Prêt à toutes les conciliations raisonnables, j'irais oublie volontiers le mauvais souvenir du jour où MM. Saint-Marc, Journu et de Sèze ont voté contre nous avec les socialistes pour la nomination du maire et des adjoints, en 1912, si ces messieurs et votre journal n'avaient pris, à l'occasion des élections législatives, une attitude dangereuse pour les intérêts essentiels que nos amis et moi étions qualifiés pour défendre.

Veuillez agréer, etc.

Signé : A. BALLANDE.
député de la Gironde.

Bordeaux, le 27 novembre 1919.

Monsieur,

Pris à partie dans les colonnes de votre journal par MM. Journu, Saint-Marc et de Sèze, je viens vous prier d'insérer la réponse suivante :

Je n'ai aucun souvenir du *pacte* auquel ces messieurs font allusion. Il y a eu à plusieurs reprises, entre les conseillers municipaux, des conversations particulières, sur ce qu'il conviendrait de faire aux prochaines élections municipales; ma mémoire n'est pas assez fidèle pour en reproduire les termes exacts. Mais ce que je puis affirmer hautement, c'est que jamais ces échanges de vue n'ont pris la forme d'un engagement solennel, comme le prétend M. Saint-Marc. Et comment aurait-il pu en être ainsi, alors que nous n'avions pas encore consulté nos amis ? Il ne nous est pas venu un instant à l'esprit de les mettre en face du fait accompli.

» J'ajouterai que l'attitude de MM. Journu, Saint-Marc et de Sèze, au cours de la période électorale précédant les élections législatives, nous rendait toute entente avec eux impossible.

» C'est pour ces motifs que lorsque M. Saint-Marc me posa, en présence de MM. Lévêque et Guilhouro, la question suivante : « Que faites-vous pour les élections municipales ? je » vous le demande très officiellement; la *pro*» *portionnelle* tient-elle toujours ? », je répondis : « Je ne puis vous dire exactement ce » qui sera fait; mais, dans tous les cas, il ne » peut plus être question de *préportionnelle*. »

» Et en répondant cela, j'avais surtout en vue de ne rien faire qui pût favoriser l'arrivée des socialistes à l'hôtel de ville. Tout le monde peut-il en dire autant ? »

Veuillez agréer, etc.

Signé : P. GLOTIN,
député de la Gironde.

Bordeaux, le 27 novembre 1919.

Dans votre numéro de ce jour, vous reproduisez une affiche de MM. de Sèze, Saint-Marc et Journu nous accusant de manquement à la parole donnée au sujet des élections législatives.

Nous venons réclamer de votre courtoisie l'insertion de la très brève réponse suivante :

« Nous n'avons eu ni l'un ni l'autre aucun échange d'idées avec MM. Ballande et Glotin à ce sujet.

» Quant à M. Saint-Marc, nous avons eu avec lui, tout à fait par hasard, le 7 ou le 8 novembre, dans le grand escalier de l'hôtel de ville, une conversation qui n'a pas duré plus de quelques secondes. Ce très court entretien ne pouvait en aucune façon avoir, même aux yeux de M. Saint-Marc, le caractère d'un engagement que d'ailleurs nous n'avions aucune qualité pour prendre.

» Nous protestons en conséquence de la façon la plus énergique, contre l'accusation portée contre nous. »

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signé : F. LIEGAUX, JOULIA.

Nous connaissons assez nos amis pour être certain que s'ils avaient « donné leur parole », ils ne l'auraient pas reprise. Nous n'avons pas à insister sur ce point, que tous les Bordelais, d'ailleurs, jugent comme nous.

Reste la conversation de l'escalier... A qui fera-t-on croire, même au pays de Gascogne, que les paroles se donnent et les engagements se prennent dans l'escalier d'un hôtel de ville, au milieu des allées et venues, entre la garde montante et la garde descendante ? C'est un chapitre du roman chez la portière. Il n'a ni vérité ni vraisemblance, et nos amis l'établissent avec une précision qui ne laisse aucun doute — même dans l'esprit des trois conseillers royalistes.

Mais ils avaient une arrière-pensée en transformant en entretien historique une conversation quelconque de quelques secondes. Ils prétendaient y trouver l'occasion et la seule excuse du repêchage de leur candidature sans espoir. Si c'est là le fameux « esprit de l'escalier », il fera rire, en effet.

Pourquoi n'avez-vous pas le droit de vous abstenir ?

PARCE QU'EN VOUS ABSTENANT, vous faites le jeu des bolcheviks et de leurs partisans.

PARCE QU'EN VOTANT TOUS, vous donnerez une autorité nouvelle à vos élus.

PARCE QU'EN VOTANT TOUS, vous assurerez le triomphe éclatant de vos idées, le 30 novembre, au premier tour, comme vous l'avez assuré le 16 novembre dernier.

ELECTEURS DE BORDEAUX !

Vous rejetez

le bolchevisme et ses partisans qui mènent à l'anarchie, à la guerre civile et à la ruine.

Parce qu'avec le bolchevisme, plus de production nationale, mais la misère générale.

Parce qu'avec le bolchevisme, c'est la dépréciation de l'argent, la chute du change et l'élévation du prix de la vie.

Parce que le bolchevisme, c'est la guerre civile et l'esclavage.

Parce que le bolchevisme, c'est la paralysie de notre port et l'arrêt du développement de Bordeaux.

Vous voulez

une administration d'union, d'ordre et de travail.

Parce que l'union, l'ordre et le travail assureront l'essor de la production et nous rendront la richesse.

Parce que l'union, l'ordre et le travail rendront leur valeur à notre argent, à notre change et abaisseront le prix de la vie.

Parce que l'union, l'ordre et le travail assureront la paix et la liberté.

Parce que l'union, l'ordre et le travail permettront l'essor de notre beau port et la prospérité de notre grande cité.

Entre les deux méthodes, vous avez fait votre choix !

Dimanche 30 novembre, VOUS VOTEREZ TOUS, sans une abstention,

pour la liste entière d'Union républicaine nationale

Pour la Cité

Il est attendrissant de voir des hommes qui, aux élections législatives, faisaient si bon marché des intérêts de Bordeaux sacrifiés à des intérêts de parti et de personne, étaler subitement une ardente sollicitude pour la défense locale sous toutes ses formes.

Oh ! il n'est plus question d'appliquer à la France déjà meurtrie par la guerre une expérience de sociologie à l'instar de la Russie soviétiste. On ne nous menace plus de chambarder la société, de « nationaliser » les biens, le commerce et l'industrie, — vous entendez bien ce que parler veut dire et surtout prendre. On ne salue plus le Grand Soir. L'aurore du Grand Jour municipal éclaire la situation et met les choses et les hommes à leur place. Ils y resteront.

Les hommes que nous présentons avec confiance aux suffrages de leurs concitoyens ne sont pas des candidats poussés en une nuit pour permettre à des partis condamnés le 16 novembre de « sauver la face » et de ne pas déclarer forfait à l'épreuve électorale. Ces derniers représentent peut-être la firme d'un parti; ils ne se présentent qu'à leur corps défendant, pour ainsi dire, et par bonté d'âme, pour ne pas laisser sans affiches les ambitions et les regrets d'amis cruellement déçus au dernier scrutin législatif.

Les candidats de la liste d'union républicaine nationale sont des personnalités dont le nom seul est déjà un programme. Ils ont, chacun à leur poste, un passé d'honneur, de travail, d'intégrité. Ils ont rendu des services dans leurs milieux respectifs, non pas seulement à leurs concitoyens, mais aux œuvres d'assistance, de progrès social, de sport national; ils se sont affirmés comme des artisans probes, zélés et sages de l'action corporative. Ils ont l'estime et l'affection de leurs pairs, bons juges avant les électeurs.

A côté de l'élite laborieuse qui s'est imposée dans les groupements d'ouvriers ou d'employés par la force de la raison et du caractère, siégeront les mandataires qualifiés du commerce et de l'industrie à Bordeaux. Rompus à la pratique des affaires, consacrés comme administrateurs par la création ou le développement de maisons importantes, ils auront la clairvoyance, l'initiative et la décision plus que jamais nécessaires à la rénovation de notre ville, à son expansion commandée par l'heure.

La présence de savants éminents, dont on sait par ailleurs les hautes qualités administratives, nous garantit que les intérêts scientifiques, intellectuels, artistiques de Bordeaux seront enfin défendus. Nous avons beaucoup à faire pour que « Bordeaux, ville d'art », comme l'appellent les étrangers, soit vraiment digne de son nom. L'outillage et l'organisation de l'enseignement à tous les degrés, le souci du renom de nos Facultés, de nos collections d'art, sont des questions qui appellent des solutions pratiques, fécondes en résultats même matériels. Bordeaux, centre d'attraction universelle, sera une ville belle, riche, heureuse... et propre. L'article « propreté » est prévu dans l'appel des candidats pour l'avenir.

Nombreux sont, parmi les membres de la liste d'union républicaine nationale, ceux qui connaissent par expérience les souffrances et les besoins de nos combattants de la grande guerre. Leurs légitimes revendications seront défendues devant une Assemblée d'avance gagnée à cette bonne cause. Il faut que tous les enfants de Bordeaux soient accueillis avec sollicitude dans la Maison Commune, et ceux-là ont droit à une place d'honneur.

Nous sommes des fils de la même famille. Nous voulons qu'il n'y ait parmi nous ni parias ni privilégiés. Les Bordelais ont la pleine conscience que c'est leur communauté d'origine et d'intérêts qui nous rendra facile l'action commune. Pour l'amour de la cité, que nous confondons avec l'amour de la grande patrie, envoyez à l'hôtel de ville, dimanche, sous les plis du drapeau tricolore, la liste entière des hommes d'ordre, de volonté et de valeur qui vous consacreront toutes les forces de leur esprit et de leur cœur !

LA MANŒUVRE

Nous recevons de MM. les trois Conseillers municipaux royalistes de Bordeaux, la lettre suivante :

« Bordeaux, le 27 novembre, 1919.

» Monsieur,

» Votre numéro portant la date du vendredi 28 publie, sous le titre « Une Manœuvre », un article qui nous met en cause.

» Il tend à faire croire, qu'après avoir voté des dépenses, nous avons refusé de voter les crédits nécessaires pour y faire face. La vérité est autre, et la voici :

» Il s'agissait de combler le déficit du budget de 1920 par l'un des deux seuls procédés fiscaux dont disposent les Conseils municipaux, en France. Le premier de ces procédés, est l'augmentation des droits d'octroi; le second, est l'établissement de centimes additionnels au principal des quatre contributions.

M. Journu, adjoint aux finances, avait demandé au Conseil de créer des taxes d'octroi, parce que ces taxes ne sont pas supportées seulement par les habitants de Bordeaux, mais aussi par tous les étrangers à la ville qui consomment journellement dans les hôtels, restaurants et autres établissements publics ou privés.

» Les socialistes ont présenté une contre-proposition comportant création de 40 centimes additionnels qui retomberont exclusivement sur les Bordelais.

» Il s'agissait donc de se prononcer clairement. Nous avons demandé l'appel nominal, au résultat duquel les 40 centimes additionnels ont été votés, à la suite des socialistes, par vos amis, les libéraux catholiques et les républicains, à l'unanimité.

» Seuls, les trois royalistes ont voté contre.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

» A. JOURNU, Raoul SAINT-MARC,
» H. de SEZE. »

La lettre qu'on vient de lire ne fait que confirmer nos dires, avec toute l'autorité propre à ses signataires.

Ces messieurs reconnaissent que, placés devant des dépenses qu'il fallait compenser par des recettes, ils ont refusé de reconnaître ces dépenses parce qu'on n'a pas adopté leur procédé, pour les couvrir. Or, ils savaient fort bien que l'appel aux centimes additionnels était, en fin de compte, la seule ressource immédiate et efficace dont on pût faire état pour assurer l'augmentation du traitement des employés de la ville.

Ils se sont donc placés dans la situation d'un débiteur qui refuse de reconnaître sa dette parce qu'on n'accepte pas son mode de payement.

Nous n'hésitons pas à voir là un regrettable sacrifice à l'esprit de désordre chez des hommes d'ordre, et à constater que notre article « Une Manœuvre » « ne tend pas à faire croire... » mais démontre bien, de l'aveu même des trois conseillers royalistes, qu'après avoir voté des dépenses, ils ont « refusé de voter les crédits nécessaires. »

AU CONSEIL SUPRÊME DES ALLIÉS

La flotte allemande sera détruite

La France et l'Italie recevront cependant quelques navires

Paris, 28 novembre. — Le Conseil suprême des alliés s'est réuni ce matin. Il a pris connaissance d'un rapport relatif au sort de la flotte allemande et aux compensations à exiger à la suite du coulage des unités allemandes à Scapa-Flow. Le Conseil a admis le principe de la démolition générale des unités qui sont entre les mains des alliés; toutefois la question de l'attribution de la ferraille n'a pas été réglée. A ce principe général on va apporter des dérogations; c'est ainsi que la France et l'Italie, dont les chantiers de construction ont été arrêtés pendant la guerre, recevront certaines unités en compensation à la réduction ainsi apportée au tonnage de ces deux puissances. D'autre part, certaines unités pourront être louées temporairement à certains Etats avant d'être finalement détruites. Aucune solution n'a été adoptée en ce qui concerne le matériel de port demandé à l'Allemagne à titre de compensation pour le coulage des navires à Scapa-Flow.

La conversation avec la Roumanie

Le Conseil a décidé que le gouvernement roumain, saisi seulement le 24 novembre de la Note des alliés, devra remettre sa réponse aux représentants de l'Entente à Bucarest avant le 3 décembre.

Deux nouvelles Notes allemandes

Paris, 28 novembre. — Le secrétaire de la Conférence a reçu deux Notes de la délégation allemande : l'une relative aux navires coulés à Scapa-Flow, l'autre au rapatriement des prisonniers.

La non-ratification du traité de paix par les Etats-Unis

DECLARATIONS DE M. LLOYD GEORGE

Londres, 28 novembre. — M. Lloyd George, répondant à la Chambre des communes à des questions touchant la situation que crée la non-ratification du traité de paix par le Sénat américain, a fait les déclarations suivantes :

« La ratification par le gouvernement britannique du pacte de garantie avec la France est subordonnée à la ratification par les Etats-Unis. Mais le refus de ratification du traité de paix n'affectera pas nécessairement le pacte de garantie, à la condition que le gouvernement américain ratifie ce dernier séparément.

La composition des commissions

» Le seul effet de la non-ratification sur les commissions devant être constituées en vertu des stipulations du traité sera l'obligation pour les autres puissances de désigner une plus grande proportion de représentants. »

Le traité de 1839

M. Lloyd George ajoute que le traité de 1839 reste en vigueur tant qu'il n'est pas abrogé. Les gouvernements français et britannique envisagent d'ailleurs actuellement la position de la Belgique dans l'éventualité de cette abrogation.

Les commissions alliées fonctionnent sans les Américains

Londres, 28 novembre. — M. Lloyd George, questionné à la Chambre des communes au sujet de l'action du Sénat des Etats-Unis envers le traité de paix, a déclaré que le Conseil suprême avait décidé d'aviser la délégation allemande que toutes les commissions constituées par les puissances alliées et associées étaient composées uniquement des représentants des puissances ayant ratifié régulièrement le traité.

Quant au traité entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la France, sa ratification par la Grande-Bretagne dépendait de celle des Etats-Unis, qui pouvait être donnée indépendamment de celle du traité.

M. Lloyd George a déclaré ensuite que le gouvernement britannique désirait régulariser la situation en Turquie le plus rapidement possible. Il a ajouté qu'il était en relations avec les autres puissances à ce sujet, et qu'il était de l'intérêt, non seulement de l'empire britannique, mais aussi du monde entier, que la paix fût établie avec la Turquie le plus tôt possible.

M. Lloyd George a fait savoir, en outre, que le gouvernement était vraiment conscient du sérieux de la situation économique dans l'Europe centrale et que le Conseil suprême avait fait à Paris tout ce qu'il avait pu pour l'alléger.

Le Conseil suprême avait reconnu qu'aucun arrangement satisfaisant ne pouvait se faires sans l'intermédiaire d'un crédit international, mais que le succès d'une pareille démarche dépendait des Etats-Unis. Des représentations pressantes avaient été faites dans ce sens au gouvernement des Etats-Unis.

Au sujet de la situation à Fiume, M. Lloyd George a déclaré qu'il appelait constamment l'attention du Conseil suprême sur ce point, mais qu'il n'était pas encore en mesure de donner des renseignements détaillés.

Les Anglais vont surveiller le plébiscite de Thorn

Berlin, 28 novembre. — Une dépêche de Thorn annonce que la mission anglaise a reçu de son gouvernement avis que 16,000 hommes de troupes anglaises étaient prêts pour l'occupation du territoire de la Masurie, soumis au plébiscite. Le transport s'effectuera viâ Dantig.

L'Allemagne reprendra les milliards de marks émis en Belgique occupée

Bruxelles, 28 novembre. — Une importante opération de trésorerie a été négociée entre les gouvernements belge et allemand. Le gouvernement allemand reprendrait dans un délai de vingt ans les 6 milliards de marks émis par les Allemands, dans les pays occupés, et que le gouvernement belge a retirés de la circulation.

L'administration de l'Alsace-Lorraine

Paris, 28 novembre. — Le « Journal officiel » publie un décret instituant pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle un tribunal administratif siégeant à Strasbourg.

Le tribunal administratif, qui se composera de cinq membres nommés par le commissaire général de la République, juge des réclamations contre les élections d'arrondissement et municipales; il statue en matière de reddition de comptes des comptables dans la limite de la compétence des conseils de district, et, sauf appel au Conseil d'Etat, sur les recours qui, d'après la législation locale, étaient directement portés devant le conseil impérial.

L'équipée de Fiume

D'Annunzio réduit au calme

Fiume, 27 novembre. — Le gouvernement italien a fait savoir au gouvernement yougoslave qu'il observerait la décision de la Conférence de la paix de Paris, et qu'il empêcherait lui-même toute tentative de d'Annunzio d'attaquer Spalato.

Le 30 novembre vous déciderez de la fortune ou de la ruine de Bordeaux

LES ALLEMANDS s'avouent vaincus en Lithuanie

Ils sont autorisés à se retirer, mais doivent abandonner tout leur matériel

Kovno, 28 novembre. — La commission interalliée de la Baltique a mis fin au conflit entre les Lithuaniens et les troupes russo-allemandes. Elle a renvoyé les parties adverses à la ligne de démarcation fixée le 30 octobre. Les Lithuaniens se conformeront à cette demande, mais les troupes ennemies devront être désarmées, leurs armes livrées aux Lithuaniens, et les Allemands évacueront les districts occupés par eux avant le terme fixé et sous le contrôle lithuanien.

Le gouvernement allemand a accepté ces conditions. Tous les matériaux de guerre et de chemin de fer appartenant aux troupes russo-allemandes seront rendus à la Lithuanie.

Les Lithuaniens, de leur côté, s'engagent à arrêter leur offensive et à garantir à l'armée russo-allemande le libre renvoi en Allemagne par les chemins de fer lithuaniens. La commission interalliée de la Baltique devra contrôler l'observation de ces conditions.

Les succès des bolcheviks auraient été exagérés

Arkhangel, 28 novembre. — L'inquiétude règne à Moscou par suite des pertes énormes de l'armée rouge sur le front de Denikine. La presse des Soviets fait savoir que les hôpitaux sont remplis de blessés. Toutes les tentatives faites pour désorganiser l'armée Denikine ont échoué. Sur le front de Denikine, toute la ligne des soviétistes se retire lentement. Le pouvoir des Soviets est embarrassé dans l'attente d'un nouveau coup, ne sachant pa d'où il viendra.

Suivant des renseignements semi-officiels et sûrs, les informations bolchevistes par radiotélégrammes relatives à un grand butin pris à Omsk, tout le matériel de guerre avait été évacué sur Irkoutsk. Les bolcheviks annoncent la prise de 45,000 prisonniers. Ce chiffre serait exact si les bolcheviks ne considéraient pas comme prisonniers toute la population restée dans la ville, femmes et enfants compris. La retraite des troupes sibériennes a été nécessitée par le départ de ces troupes pour garder la ligne transsibérienne, gardée jusqu'à présent par les troupes tchéco-slovaques. La retraite s'opère suivant le plan élaboré. Le moral est ferme parmi les armées sibériennes, qui ont juré de mener la lutte contre les bolcheviks jusqu'à la victoire complète.

L'armée Youdenitch n'existe plus

Helsingfors, 28 novembre. — La majeure partie de l'armée russe du Nord-Ouest a maintenant traversé le territoire esthonien. Une quantité de soldats se sont engagés dans l'armée esthonienne. Ceux qui ne se sont pas engagés, sont désarmés. Le général Youdenitch a démissionné et le général Glasenapp l'a suivi. Le gouvernement russe du Nord-Ouest est en plein désarroi. (S. sp. du « Chicago Tribune »).

EN ITALIE

LES SOCIALISTES PRÉPARENT DES BAGARRES et menacent l'Italie d'une révolution

Des dépêches particulières de Rome aux journaux anglais, relatives à l'attitude très menaçante des socialistes extrémistes envers le gouvernement, sont assez inquiétantes. La censure italienne, paraît-il, a empêché que ces nouvelles sortissent de l'Italie et qu'elles fussent répandues par les services ordinaires d'informations.

Les socialistes élus au Parlement sont au nombre de cent cinquante. Ils se vantent de leur facilité à dominer le reste des 506 députés, et ils se proposent ouvertement « un acte suprême de révolte ». Leur but immédiat, hautement déclaré, n'est rien moins que la destruction du gouvernement actuel. Les faits de la situation, racontés par les correspondants à Rome du « Times » et du « Daily Mail », sont identiques.

Autrefois, les socialistes n'assistaient jamais, quand le roi lisait son discours formel du trône, à l'ouverture du nouveau Parlement. Ils évitaient ainsi de prêter le serment réglementaire devant lui. Maintenant, les extrémistes insistent pour que tous les députés socialistes soient présents lundi prochain pour siffler le roi et faire assez de bruit pour empêcher qu'il soit entendu. Ce qui est encore plus grave, c'est qu'ils menacent de l'assaillir pendant qu'il traverserait la distance qui sépare le Quirinal du palais du Parlement.

Il y a peut-être, dit le correspondant du « Times », un certain élément de fanfaronnade dans tout cela, mais il ne laisse pas de donner de l'anxiété au gouvernement. Le conseil des ministres a tenu dernièrement presque tous les jours des séances pour examiner la situation. Si les socialistes insultent le roi à la Chambre et s'ils font un tel tumulte qu'il ne puisse pas se faire entendre, il n'est pas douteux que la dissolution du Parlement soit prononcée, et alors, dans les nouvelles élections, il semblerait très probable qu'une forte indignation populaire contre les socialistes « saboteurs » pût se manifester, ayant pour conséquence que leur représentation à la Chambre soit sérieusement réduite.

EN ESPAGNE

L'Espagne s'associe à la politique alliée en Russie

Madrid, 28 novembre. — A la Chambre, le marquis de Léma, ministre des affaires étrangères, répondant à une interpellation socialiste au sujet de l'attitude de l'Espagne vis-à-vis de la Russie, déclare :

« L'Espagne est obligée par traité à suivre la politique internationale de la France et de l'Angleterre. Par conséquent, en ce qui concerne la Russie, elle contribuera avec la France et l'Angleterre à y ramener l'ordre. L'ambassade à Pétrograd a d'ailleurs été pillée par les bolcheviks. »

Le député socialiste Sabori interrompt alors le ministre pour s'écrier : « L'Espagne va donc contribuer au criminel blocus contre la Russie. Je désire savoir si l'Espagne a été invitée à envoyer du matériel de guerre en Russie pour combattre les ouvriers bolchevistes ? » Le ministre répond : « Pas le moins du monde. »

La grève continue d'être quasi générale à Barcelone

Barcelone, 28 novembre. — Aucun changement à signaler dans la situation. La grève générale des ouvriers du bâtiment continue. Les garçons de café et les cuisiniers chôment aussi. De nombreux cas de renvois et de grèves sont signalés dans les usines et les ateliers. Les restaurants, les cafés et les bars restent fermés. Les hôtels sont ouverts aux voyageurs, mais dans la plupart d'entre eux on ne sert pas à manger.

Encore des bombes

Barcelone, 28 novembre. — La situation s'est considérablement aggravée depuis hier. On craint que les ouvriers, pour répondre au lock-out, ne décrètent la grève générale.

Deux nouvelles bombes ont fait explosion dans la soirée d'hier. Aucun dégât n'est signalé.

Les remaniements ministériels

MM. Léon Bérard, Louis Dubois, Yves Letrocquer et L. Deschamps remplacent les ministres démissionnaires Seul le successeur de M. Colliard n'est pas encore désigné

Paris, 28 novembre. — Le « Journal officiel » publie ce matin les décrets aux termes desquels sont nommés :

Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts : M. Léon BERARD, député, en remplacement de M. Lafferre, dont la démission est acceptée;

Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes : M. Louis DUBOIS, député, en remplacement de M. Clémentel, dont la démission est acceptée;

Sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances : M. Yves LETROCQUER, député, en remplacement de M. Paul Morel, dont la démission est acceptée.

La nomination de M. Louis Deschamps, député, comme sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, paraîtra ultérieurement au « Journal officiel ».

Le sous-secrétariat d'Etat de la démobilisation, dont M. Louis Deschamps était jusqu'ici le titulaire, sera supprimé.

La désignation du successeur de M. Colliard au ministère du travail sera très probablement faite aujourd'hui.

Il avait été question pour ce dernier portefeuille de M. Schuman, député de la Moselle. On assure aux dernières nouvelles que le nom de M. Schuman doit être écarté.

LES NOUVEAUX MINISTRES

M. LEON BERARD

Le nouveau ministre de l'instruction publique vient d'être réélu député des Basses-Pyrénées à la majorité absolue le 16 novembre (liste Barthou). Avocat, conseiller général, puis député d'Orthez, M. Léon Bérard a occupé le sous-secrétariat des beaux-arts pendant plus de quatre années, du 7 juin 1902 ou 15 octobre 1906, appartenant successivement aux cabinets Combes, Rouvier et Sarrien. M. Léon Bérard est né en 1876 à Sauveterre-de-Béarn.

M. LOUIS DUBOIS

Imprimeur à Saint-Denis, M. Louis Dubois a représenté cet arrondissement à la Chambre aux dernières élections. Il faisait partie de la liste Bokanowski (Union républicaine et sociale), qui a passé à la majorité absolue dans la banlieue de Paris (Seine, 4e circonscription).

M. YVES LE TROCQUER

Né en 1877, à Pontrieux, Côtes-du-Nord, il représentera ce département à partir du 8 décembre à la Chambre nouvelle. Polytechnicien, directeur technique aux travaux publics en 1911, M. Le Trocquer a été chef du cabinet Augagneur à la marine, avant d'être le bras droit de M. Cels aux travaux publics. Il a été pendant la guerre directeur de l'Office national de navigation.

M. LOUIS DESCHAMPS

M. Louis Deschamps est né à Lamballe, en 1878. Représente le département d'Ille-et-Vilaine. Dans la Chambre sortante, il était inscrit à la Gauche radicale. Le nouveau sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. est un travailleur infatigable. Il l'a prouvé en maintes circonstances depuis qu'il siège à la Chambre, et surtout au sous-secrétariat d'Etat à la démobilisation, où il a accompli une besogne énorme et rendu d'immenses services au pays en assurant, outre la démobilisation du personnel, celle du matériel. Improvisateur, ayant de larges conceptions et des initiatives hardies, il paraît susceptible de réaliser les améliorations que le public réclame depuis si longtemps.

LA COMPOSITION DÉFINITIVE DE LA NOUVELLE CHAMBRE

Paris, 27 novembre. — On connaît maintenant les résultats des élections dans les départements envahis. En tenant compte de ces résultats, des rectifications apportées par les commissions de recensement aux renseignements d'abord donnés et enfin de diverses rectifications de nuances, on peut considérer que le scrutin du 16 novembre a donné les résultats suivants :

Nombre de sièges à pourvoir, non compris les dix sièges des colonies pour lesquels les élections auront lieu le 30 novembre, 610.

Sièges pour lesquels il y a lieu de recourir à un second tour de scrutin, 6.

Résultats connus, 610.

Sont élus :

Républicains de gauche: sortants, 55; nouveaux, 78. Total, 133.

Radicaux : sortants, 30; nouveaux, 30. Total, 60.

Radicaux-socialistes : sortants, 47; nouveaux, 36. Total, 83.

Républicains socialistes : sortants, 18; nouveaux, 9. Total, 27.

Socialistes unifiés : sortants, 35; nouveaux, 33. Total, 68.

Socialistes dissidents : sortants, 5; nouveau, 1. Total, 6.

Progressistes : sortants, 34; nouveaux, 99. Total, 133.

Action libérale : sortants, 14; nouveaux, 55. Total, 69.

Conservateurs : sortants, 12; nouveaux, 19. Total, 31.

Totaux : sortants, 250; nouveaux, 360. Total, 610.

Les gains et les pertes des divers partis s'établissent de la manière suivante :

Républicains de gauche : gains, 61; pertes, 22.

Radicaux : gains, 20; pertes, 29.

Radicaux-socialistes : gains, 10; pertes, 98.

Républicains socialiste : gains, 8; pertes, 15.

Socialistes unifiés : gains, 15; pertes, 51.

Socialistes dissidents : gains, 6; pertes, 0.

Progressistes : gains, 90; pertes, 7.

Action libérale : gains, 47; pertes, 10.

Conservateurs : gains, 12; pertes, 13.

Totaux : gains, 269; pertes, 245.

La différence de 24 entre les gains et les pertes vient des sièges nouveaux : pour la Moselle, 7 pour le Haut-Rhin.

Dans les chiffres ci-dessus sont comprises sept élections au sujet desquelles la Chambre aura à se prononcer, et qui, par conséquent, pourraient être considérées comme acquises. Il s'agit de l'élection : 1. de MM. Painlevé, Buisson, Aubriot, Levasseur et Rozier, dans la 3e circonscription de la Seine, que la commission de recensement n'a pas voulu proclamer à la suite d'une réclamation relative à la distribution des bulletins de vote portant les noms de candidats appartenant à deux listes différentes.

2. De MM. Parvy et Chauly, socialistes unifiés dans la Haute-Vienne. Deux listes étaient en présence dans ce département. Une liste d'union républicaine et une liste socialiste. Trois candidats de celle-ci ont été élus à la majorité absolue; mais les deux listes ayant obtenu chacune deux fois le quotient, la commission de recensement a décidé de laisser à la Chambre, le soin d'attribuer les deux sièges restants, que revendiquent d'ailleurs les socialistes.

LA NOUVELLE CHAMBRE

LES ELUS DE LA SOMME

Amiens, 28 novembre. — Les résultats définitifs dans le département de la Somme sont les suivants :

Elus au quotient : MM. Klotz, 47,283 voix; Ternois, 46,270, de la liste de concentration républicaine.

MM. Antoine, 32,079 voix; Des Lyons, 31,767 voix, de la liste libérale.

Sont élus à la plus forte moyenne : MM. Gonnet, 45,537 voix, et Dubois, 35,033 voix, de la liste de concentration républicaine.

LES INTERPELLATIONS

Paris, 27 novembre. — M. Deguise, député de l'Aisne, a déposé une demande d'interpellation au ministre de l'intérieur sur le défaut d'organisation du vote des réfugiés, et une autre demande d'interpellation au ministre de la reconstitution industrielle sur le manque absolu de combustible dans les régions libérées.

Les élections dans les colonies

Paris, 28 novembre. — C'est dimanche prochain qu'auront lieu les élections législatives aux colonies.

Voici la liste des candidats :

A la Martinique, trois listes sont en présence. La première, d'union républicaine, comprend M. Lémery, député sortant, et M. Sainte-Luce. La seconde, d'entente démocratique, est composée de M. Lagrosillière, député sortant, et M. Clerc, industriel. M. Ephate, contrôleur des douanes, se présente seul.

En Cochinchine, MM. Outrey, député sortant; Monin, avocat, et Blaquière, directeur du « Courrier de Saïgon », se disputent le siège de la colonie.

Dans l'Inde française, qui n'a droit également qu'à un député, M. Lemire, gouverneur général honoraire, s'oppose à M. Paul Bluysen, député sortant.

A la Guadeloupe, les deux sortants, MM. Gratien Candace et Boisneuf, forment une liste à laquelle s'opposent M.

Le départ de M. von Simson

MISE AU POINT

Paris, 27 novembre. — Le service allemand de propagande a transmis par télégraphie sans fil une information du « Berliner Tageblatt », qui prétend expliquer le brusque départ de M. von Simson et des autres envoyés allemands, qui ont quitté Paris samedi soir. D'après cette note, on pourrait croire que les envoyés allemands ont été obligés de repartir à cause des exigences nouvelles que MM. Dutasta et Berthelot leur auraient signifiées au nom du gouvernement français. Il importe de rétablir la vérité.

C'est en sa qualité de secrétaire général de la Conférence de la paix que M. Dutasta a été prié par l'entremise de la délégation allemande de recevoir jeudi dernier MM. von Simson et von Lersner. Il les a reçus en présence de M. Berthelot, directeur politique au ministère des affaires étrangères, qui est naturellement au courant de toutes les décisions prises par le Conseil suprême des alliés.

MM. Dutasta et Berthelot n'ont nullement parlé au nom du gouvernement français en particulier, mais ils se sont bornés à rappeler les décisions collectives du Conseil suprême. Les deux plénipotentiaires allemands avaient fait demander cet entretien pour développer les objections que leur gouvernement oppose aux stipulations inscrites dans le protocole du 1er novembre, clauses non exécutées de l'armistice et réparations pour les navires allemands détruits à Scapa-Flow.

MM. Dutasta et Berthelot n'ont donc pas eu à exposer de nouvelles exigences de la part des alliés. Ils n'ont fait qu'écouter les objections allemandes et répondre avec une courtoisie — que la Note allemande reconnaît — que le Conseil suprême s'était montré résolu à ne rien changer aux stipulations du protocole.

Au cours de la conversation, M. von Simson a fait allusion à une proposition précédemment apportée par lui et tendant à dispenser l'Allemagne de livrer les auteurs des crimes commis contre le droit des gens. Au cours d'un autre séjour à Paris, M. von Simson était allé défendre sa proposition devant les représentants de chacune des puissances qui siègent au conseil suprême. Le secrétaire général de la Conférence n'a pu que lui répondre que le conseil suprême ne paraissait pas disposé à prendre ce projet en considération. Tels sont les faits. On se demande pourquoi l'information transmise par le service allemand de propagande leur donne l'apparence d'un conflit particulier entre la France et l'Allemagne.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Les Prix de Vertu

Paris, 27 novembre. — L'Académie française a tenu aujourd'hui, sous la présidence de M. Eugène Brieux, sa traditionnelle séance des Prix de vertu.

M. Frédéric Masson, secrétaire perpétuel, a tout d'abord donné lecture du rapport sur les Prix littéraires. M. Maurice Donnay a récité ensuite les « Morts fécondes », le poème de M. Jacques Deboult, qui a obtenu le Prix de poésie de 1919. Enfin, M. Eugène Brieux, directeur de la compagnie, a donné lecture du rapport sur les Prix de vertu.

Après un pieux hommage au soldat de France, M. Brieux a fait l'éloge des habitants de nos départements envahis, qui figurent nombreux au palmarès des Prix de vertu, dont la lecture a été faite.

Parmi les lauréats, nous relevons : Prix Broquette-Gonin (2,000 fr.) : M. Léopold Chazeaud, à Bordeaux; Prix Le Blanc de La Cauderie : Alice Pothier, à Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne); Mlle Roux, infirmière à la Colonie sanitaire de Tonnay-Charente (Charente-Inférieure).

LA VIE SPORTIVE

Courses à Auteuil

JEUDI 27 NOVEMBRE

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX MARIUS (steeple-chase, handicap), 3,000 fr., 3,500 mètres. — 1er, *Le-Priez* (J.-B. Lux), à M. Christophe; 2e, *Fonraud* (Bertheux), à M. Jean Cerf; 3e, *Monastery* (G. Mitchell), à M. Sydney Platt.

Non placés : Amphytrion (Ed. Haës), Rikuit (W. Head), tombé.

PRIX D'ALGER (steeple-chase mixte), 4,000 francs, 3,500 mètres. — 1er, *Ekwanok* (G. Parfrement), à M. Wellesley; 2e, *Thistlo* (G. Mitchell), à M. Lancham; 3e, *Rimaltho* (Berteaux), à M. Christophe.

Non placés : Igne (Ed. Haës), tombé; Hesura (A.-E. Bates), tombé.

PRIX DE SAINT-JAMES

(haies), 10,000 francs, 3,100 mètres

1. Bassan (G. Parfrement), à M. C. Ramucci.
2. Quinaire (G. Mitchell), à M. Ch. Bros cette.
3. Bluette (Gautier), à M. H. Mendel.
4. Accordéon (Thibault), à Mme Lemaire de Villers.

Gagné de trois longueurs; le troisième à cinq longueurs; le quatrième à une longueur.

PRIX REGALIA (steeple-chase), 5,000 fr., 3,100 mètres. — 1er, *Gabée* (Bourdalé), à M. G. Braquessac; 2e, *Frisson* (Thibault), à M. Ch. Carter; 3e, *Bigourdane* (Laugeronne), au vicomte Foy.

PRIX GLYCINE (haies, handicap), 5,000 fr., 3,500 mètres. — 1er, *La-Pluie* (A.-V. Chapman), à M. Champion; 2e, *Harr* (G. Mitchell), à M. R. Casparri; 3e, *Odin-II* (L. Bara), à M. Paul Dupont; 4e, *One-Stepp* (Vernisse), à Moneger.

CHEVAUX		Pesage à 10 fr.	Pel. à 5 fr.
Le-Priez	G	64 50	43 50
	P	21 »	13 »
Fonraud	P	13 »	7 »
Ekwanok	G	24 50	13 »
	P	12 50	6 »
Thistlo	P	12 »	5 50
Bassan	G	13 »	6 »
	P	10 50	6 50
Quinaire	P	11 »	6 »
Gabée	G	25 »	12 50
La-Pluie	G	31 50	18 50
	P	12 50	6 »
Harr	P	11 »	5 50

BOXE

VICTOIRE DE TOMMY NOBLE

Londres, 28 novembre. — Dans un match au Holborn Stadium, en 20 rounds, pour poids plumes, l'Anglais Tommy Noble, champion bantam d'Angleterre, a mis l'Australien Watson knock-out au 18e round. Le combat a été splendide d'un bout à l'autre. Noble a montré plus de science que son adversaire. Celui-ci a déployé un grand courage sous le duel martelage de Noble.

FOOTBALL RUGBY

LES PALOIS AU STADIUM

Dimanche aura lieu le match entre les équipes premières du S. A. B. et de la S. paloise. Nous n'insisterons pas sur la valeur de la Section paloise, bien connue des Bordelais. Bornons-nous à dire qu'elle déplacera une équipe toute première.

Les dirigeants du S. A. B. ont mis sur pied de « quinze » qui défendra, à un ou deux hommes près les couleurs banc et rouge dans le championnat de la Côte d'Argent.

La partie, qui commencera à 15 heures précises, sera arbitrée par l'excellent referee M. Mulot, qu'on sera heureux de revoir sur un ground bordelais.

LES BIARROTS AU BOUSCAT

L'équipe du Biarritz Olympique est la seule équipe française invaincue. Elle a triomphé du C. A. Béglais, du Boucau Stade, du C. A. Périgourdin, est allé battre à Paris le Racing-Club de France et l'Olympique.

Contre un tel adversaire, le S. B. U. C. présentera sa meilleure équipe, renforcée par Cassagne, l'excellent demi d'ouverture de la Section Paloise, qui fera ses débuts à Bordeaux.

BORDEAUX

IL Y A UN AN

28 NOVEMBRE 1918

Représentation des alliés à la Hollande au sujet du passage, sur son territoire, des troupes allemandes en retraite.

Protestation de l'Université de Bruxelles contre le manifeste des intellectuels allemands du 2 octobre 1914.

Le gouvernement serbe rentre à Belgrade. Les bases alliées de Corfou sont dissoutes.

Les Elections municipales

HEURES D'OUVERTURE DU SCRUTIN (MODIFICATION)

Le préfet de la Gironde a pris l'arrêté suivant :

Article premier. — Contrairement aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 11 novembre 1919, le scrutin sera ouvert, le 30 novembre, et, le cas échéant, le 7 décembre, à huit heures du matin.

Art. 2. — MM. les Sous-Préfets et Maires du département sont, chacun en ce qui les concerne, chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Avis aux électeurs du 5e canton

MM. les Electeurs du 5e canton sont informés que la section de vote qui devait être installée rue des Menuts a déjà été transportée à côté, rue Gaspard-Philippe, pour les élections législatives. Il en sera de même pour les élections municipales et les suivantes.

Une protestation

MM. Roussie et Fédel ont adressé à M. le docteur Malet, président du comité électoral radical et radical-socialiste des sept cantons de Bordeaux, la lettre suivante :

Mon cher président,

En lisant ce matin dans la « France » la liste des candidats aux élections municipales, nous avons été très étonnés de voir que deux des candidats en violation de la décision prise la veille par le bureau de la Fédération radicale de la Gironde, aient fait suivre leurs noms du titre de délégués au comité exécutif du parti radical

Nous protestons contre cette attitude contraire à la décision du bureau de la Fédération.

Agréez, mon cher président, l'assurance de notre dévouement.

ROUSSIE, FEDEL.

Le docteur Malet a répondu par une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Mes chers amis,

Je m'empresse de répondre à votre lettre de ce jour. Comme vous, je ne puis que déplorer que deux candidats de la liste « de concentration démocratique » du journal « la France » fassent suivre leurs noms du titre de délégué au comité exécutif du parti radical. Ceci est évidemment contraire aux décisions prises à l'égard de cette liste par le bureau de la Fédération départementale le mardi 25 novembre.

...Le bureau de la Fédération radicale des sept cantons de Bordeaux élu pour les élections municipales, vous a donné à la majorité l'autorisation d'entrer dans la liste d'union républicaine. La Fédération radicale des sept cantons de Bordeaux, dans sa réunion du samedi 22 novembre, a ratifié cette autorisation par 36 voix contre 24 au bulletin secret.

Je répète que le 25 novembre la Fédération départementale a ratifié également ces votes.

Il reste donc bien entendu que vous êtes les candidats du parti, et que vous n'avez pas eu devoir vous servir de vos titres de radicaux ou d'anciens délégués au comité exécutif; vous êtes les seuls candidats régulièrement investis par la Fédération.

Docteur MALET,
président de la Fédération radicale et radicale socialiste des sept cantons de Bordeaux.

Comité de l'alimentation bordelaise

Par un ordre du jour clôturant sa réunion générale du 25 courant, le Comité de l'alimentation bordelaise se félicite que deux de ses membres, M. Gabriel Richard, président du Comité de l'alimentation bordelaise; M. Marcel Teulières, vice-président du Syndicat de la boulangerie, figurent sur la liste d'Union républicaine nationale à l'occasion des prochaines élections municipales, car il est convaincu que ces deux candidats seront, à l'hôtel de ville, les représentants qualifiés des commerçants de l'alimentation.

Assez longtemps, les politiciens ont égaré l'opinion publique en prenant les effets pour les causes, et ont excité contre le commerce, qui n'en pouvait mais, une population qui souffre cruellement de la cherté de la vie.

Dans ces deux représentants, les douze grands syndicats affiliés auront à la lois des défenseurs énergiques autant qu'autorisés contre les attaques injustifiées des démagogues, et des porte-parole pour leurs légitimes revendications.

Le Comité estime que voter pour la liste sur laquelle ils figurent équivaut, pour l'alimentation bordelaise, à exprimer sa ferme volonté de voir son effort quotidien plus justement apprécié, ses libertés commerciales respectées, et les intérêts généraux de la cité en bonnes mains.

Appel aux familles nombreuses de Bordeaux

Nous recevons communication de l'appel suivant :

« Le comité bordelais de la Ligue des familles nombreuses de France adresse un vibrant appel aux électeurs, à quelque parti qu'ils appartiennent, pour que leurs votes aillent en masse aux candidats de l'ordre, qui, seuls, peuvent protéger la famille.

» Après les affreuses hécatombes, la France doit revivre. Sa régénération ne peut venir que des familles nombreuses. Seuls le travail et la paix intérieure peuvent permettre une politique de reconstitution nationale, sous l'égide de laquelle nos enfants pourront s'élever.

» Les partisans du bolchevisme ont été battus aux élections législatives. Il est essentiel que chacun fasse son devoir dimanche prochain, et ils seront évincés de notre municipalité.

» Le président de la Ligue des F. N. :
» Em. DE SAINT-QUENTIN. »

Installation des Conseils municipaux

ELECTION DES MUNICIPALITES ET DES DELEGUES SENATORIAUX

Comme on le sait, les élections sénatoriales sont fixées au dimanche 11 janvier prochain et l'article 1er de la loi du 2 août 1875 précise qu'un intervalle d'un mois au moins doit exister entre le choix des délégués sénatoriaux des Conseils municipaux et l'élection des sénateurs.

Or, en principe, la nomination des municipalités issues des Conseils municipaux qui seront élus les dimanches 30 courant et 7 décembre prochain avait été fixée au dimanche 14 décembre. De ce fait, l'intervalle d'un mois prévu par la loi ne pouvait exister.

Dans ces conditions, en conformité d'un décret présidentiel en date du 24 novembre courant, des dispositions ont été prises pour que l'installation des nouveaux Conseils municipaux, la nomination du maire et des adjoints par ces Conseils municipaux et la désignation des délégués sénatoriaux soient avancées et aient lieu successivement le mercredi 10 décembre. Ainsi, la loi sera obéie.

M. le Préfet de la Gironde a pris un arrêté conforme à ces dispositions.

Aux termes de cet arrêté, les élections des délégués sénatoriaux sont fixées pour toutes les communes du département à ce mercredi 10 décembre, 14 heures.

Si la majorité des membres en exercice ne se rendait pas à cette séance, le maire convoquerait, le jour même, le Conseil municipal pour le 13 décembre, à 14 heures, et si, à cette seconde réunion, le nombre des membres présents était encore insuffisant, une troisième convocation serait faite le même jour pour le 14 du même mois, à 14 heures. A cette dernière séance, l'élection aurait lieu, quel que soit le nombre des membres présents.

Lorsque le Conseil n'est pas réuni au complet et que les membres absents ne se sont pas fait excuser, le scrutin, pour l'élection des délégués, doit rester ouvert pendant une heure.

Rappelons que les Conseils municipaux de 10 membres élisent un délégué; ceux de 12, deux; de 16, trois; de 21, six; de 23, neuf; de 27, douze; de 30, quinze; de 32, dix-huit; de 34, vingt et un. Ceux qui, comme Bordeaux, comptent 36 membres, nomment vingt-quatre délégués.

Les Conseils municipaux qui ont 1, 2 ou 3 délégués à élire, nomment un suppléant; pour 6 ou 9 délégués, deux suppléants; pour 12 ou 15, trois suppléants; pour 18 ou 21, quatre suppléants; pour 24, cinq suppléants.

L'installation des Conseils municipaux et l'élection des municipalités, aux termes de l'arrêté préfectoral, auront également lieu, ainsi que nous le disons plus haut, le mercredi 10 décembre. Il appartiendra au maire (de la municipalité actuelle) de convoquer à ces fins l'Assemblée communale dans les formes prescrites par l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

A défaut du maire, la convocation est faite par l'adjoint ou le conseiller municipal qui le remplace et, en cas de refus du maire, de l'adjoint ou du conseiller municipal, par un délégué spécial nommé par le préfet (Conseil d'Etat, 24 juillet 1885).

Il est permis de supposer, en ce qui concerne Bordeaux, que l'installation du Conseil et la nomination du maire et des adjoints se dérouleront dans la matinée du mercredi 10 décembre et que l'après-midi sera consacrée à l'élection des délégués sénatoriaux.

Elections au Tribunal et à la Chambre de commerce de Bordeaux

M. le Préfet de la Gironde vient de prendre des arrêtés convoquant les électeurs du ressort du Tribunal de commerce de Bordeaux et ceux portés sur la liste électorale de la Chambre de commerce pour le jeudi 11 décembre prochain, à l'effet d'élire :

Tribunal de commerce : un président pour deux ans, quatre juges titulaires pour deux ans, quatre juges titulaires pour un an, trois juges suppléants pour deux ans, trois juges suppléants pour un an.

Chambre de commerce : six membres de la 1re catégorie, quinze membres de la 2e catégorie, trois membres de la 3e catégorie.

AU CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Le départ de M. Cornilleau

M. Cornilleau, inspecteur principal adjoint des affaires commerciales au P.-O., a été récemment appelé aux fonctions d'inspecteur principal des services commerciaux au service central de l'exploitation, à Paris.

A l'occasion de sa nomination, nous tenons à lui exprimer nos félicitations les plus chaleureuses.

Il avait d'excellentes relations parmi le commerce bordelais, et son départ laisse à Bordeaux de nombreux regrets.

M. Ducher, agent commercial à Nantes, est appelé à succéder à M. Cornilleau. Nous prions M. Ducher de recevoir nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Deux cambriolages

Entrés à l'aide de fausses clés dans la chambre de M. Jean Gourvat, charpentier, cours de Cicé, 50, un filou y a soustrait divers effets d'habillement, d'une valeur de 350 francs, ainsi qu'une somme de 300 francs.

— D'autres cambrioleurs se sont introduits dans le magasin de comestibles de Mme Téchoueyres, 2, rue Maucoudinat, et y ont volé une grande quantité de denrées diverses; ils ont emporté, en outre, un réveil-matin qu'une dame Atlas avait prêté à la commerçante.

Incident dans un tramway

Vers huit heures un quart, jeudi soir, un camionneur, Albert X..., âgé de trente-six ans, monté dans un tramway place de Tourny, présenta pour payer sa place une coupure de 1 franc hors d'usage, paraît-il. La receveuse refusa le billet, et le voyageur ne voulant pas donner d'autre monnaie, une discussion s'ensuivit.

Des propos aigres-doux s'échangèrent. Le camionneur, persistant dans son attitude, fut invité à descendre; il s'y refusa. Un inspecteur de la Compagnie intervint; il fut malmené par le camionneur, qui bouscula aussi la receveuse.

On dut appeler des agents pour faire descendre l'irascible personnage; mais celui-ci opposa une opiniâtre résistance aux représentants de la loi, si bien qu'il a été mis en état d'arrestation pour infraction à la police des trams, violences envers des particuliers et rébellion aux gardiens de la paix. Tout cela va lui coûter bien cher. Il eût mieux fait, si sa coupure était réellement sans valeur, de présenter un autre billet.

Accident cours d'Alsace

Un réverbère démoli. — Une femme blessée

Une charrette chargée de ballots de tabac suivait vendredi matin, vers dix heures, le cours d'Alsace-Lorraine. Au moment où le véhicule arrivait à la hauteur de la rue Ravez, le câble maintenant le chargement s'étant rompu, plusieurs des ballots tombèrent sur le trottoir. L'un d'eux heurta un réverbère, qui se renversa sur une passante, Mme Germaine Bonzom, âgée de soixante-seize ans, marchande ambulante, demeurant rue des Gants, 12. Fortement contusionnée en différentes parties du corps, la marchande a été transportée à l'hôpital Saint-André, où elle est placée salle 11.

M. Dupuy, commissaire de police du quartier, s'est rendu sur les lieux pour l'enquête d'usage et l'établissement des responsabilités.

Homonymie

M. Emile Bache, marchand de fruits, 14, rue Paul-Broca, nous demande de dire qu'il n'a rien de commun avec un homonyme acquitté mardi, sur appel, par la 4e chambre de la cour, et domicilié, comme lui, rue Paul-Broca.

Au Palais

A L'INSTRUCTION

Accaparement de sucre et bénéfices illicites

M. le juge d'instruction Giraud a rendu jeudi une ordonnance renvoyant devant le tribunal correctionnel un négociant de Bordeaux, Maurice Chrétien, domicilié rue du Jardin-Public, sous l'inculpation d'accaparement de sucre, pour s'en être procuré à l'aide de déclarations inexactes, une quantité bien supérieure à celle à laquelle il avait droit (6,000 kilos); 2° de bénéfices illicites, pour avoir vendu au prix de 6 fr. le litre le sirop fabriqué avec ce sucre, sirop qui lui revenait, dit l'ordonnance, à moins de 3 fr.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

LE VOL AVEC VIOLENCES DU CHEMIN DE PESSAC

Pendant la nuit du 24 au 25 septembre, deux malfaiteurs faisaient irruption dans la chambre non fermée à clé de M. Tycho-Brahé, coiffeur, chemin de Pessac. Tandis que l'un d'eux tenait le coiffeur immobile dans son lit, sous la menace d'une arme que la victime croit être un fer de cannelance, son complice fouillait dans un meuble et y volait une somme de 1,100 fr.

M. Ticho-Brahé avait encaissé cette somme dans la matinée du 24 septembre, et il avait eu l'imprudence d'étaler son argent devant un individu en compagnie duquel il avait déjeuné.

C'est pourquoi cet individu fut recherché dès que le vol eût été signalé à la police. Il fut arrêté en même temps qu'un de ses familiers, qui, après enquête, fut retenu comme étant son complice.

Après des aveux faits à la Permanence, les inculpés ont, à l'instruction, protesté de leur innocence. Ils ont renouvelé inutilement cette protestation jeudi devant le tribunal correctionnel, qui les a condamnés :

Gabriel Audrey, 31 ans, manœuvre, à **trois années d'emprisonnement** et dix ans d'interdiction de séjour.

Gabriel Daschat, 42 ans, journalier, à **deux années d'emprisonnement** et à dix ans d'interdiction de séjour.

FOURRURES — EXPOSITION
HOTEL CONTINENTAL, SALON 10
GRAND RABAIS

Informations

Ravitaillement civil

Samedi 30 novembre, la municipalité fera vendre des oignons, des carottes, des pommes de terre, de la morue, du beurre, des fromages, des pommes, dans les marchés ci-après : Capucins, Grand-Marché, marché des Grands-Hommes, marché des Chartrons, marché de Lerme, marché de la place Amédée-Larrieu et marché de la place Montaut, entrée rue de l'Ecole.

Beurre, 0 fr. 40; oignons, 0 fr. 50; pommes de terre, 0 fr. 40.

Fromage de gruyère, 1 fr. 50; fromage dit du Cantal, 1 fr. 10; fromage Roquefort, 1 fr. 65; fromage Saint-Nectaire, 1 fr. 30 le quart.

Pommes, 0 fr. 40 le kilo.

Répartition du sucre

La remise des coupons n. 2 (sucre) servis pendant le mois de novembre devra s'effectuer à partir du 1er décembre :

1. Pour les communes de Bordeaux, Bègles, Talence, Caudéran Le Bouscat, Bruges, dans les bureaux des raffineries locales : Saint-Rémi, 130, rue Achard; Bertault, 59, rue de Tivoli et 9, rue du Moulin; Frugès, 22, quai Sainte-Croix, dans l'ordre suivant : les 1er, 2 et 3 décembre, les commerçants dont le nom commence par les lettres A, B, C; les 4, 5 et 6 décembre, ceux des lettres D, E, F, G, H, I, J, K; les 8, 9 et 10 décembre, ceux des lettres L, M, N, O; les 11, 12 et 13 décembre, ceux des lettres P, Q, R, S, T, U, V, X, Y, Z;

2. Pour les autres communes du département, à la mairie de chaque commune.

Les coupons J, A, T, C (750 grammes) peuvent être remis sans distinction collés sur formule B n. 3.

Les coupons E et V (un kilogramme), collés sur formules B n. 3, seront remis séparés des coupons J, A, T, C.

Déposer les coupons des permissionnaires, malades, etc., en même temps que les coupons de la carte individuelle d'alimentation.

En vue de favoriser les opérations d'attributions, les intéressés sont priés de se conformer aux dates et aux indications mentionnées ci-dessus.

NOTA. — Il est rappelé que le sucre du ravitaillement, y compris le sucre tchéco-slovaque, ne doit être délivré que sur remise des tickets n. 2 et aux prix taxés.

Communications

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ARRET D'EAU. — Il sera fait, pendant la journée de samedi 29 courant, de huit heures du matin à sept heures du soir, un arrêt d'eau rues Fondaudège et du Palais-Gallien.

CHEMINS DE FER

ETAT (rive droite). — L'acceptation du petit détail (petite vitesse) est limitée pour la période du 27 novembre au 4 décembre inclus à : 1. En trafic intérieur, à 1,000 kilos; 2. En trafic direct avec les autres réseaux, à 500 kilos par expédition, à raison d'une par jour d'un même expéditeur à un même destinataire.

Les wagons complets doivent toujours faire l'objet d'une demande préalable de matériel qui est servie au rang d'ancienneté des demandes.

GROUPEMENTS CORPORATIFS

UNION SYNDICALE DES COMMIS ET COMPTABLES. — Réunion du conseil syndical, samedi 29 novembre, à 15 heures. Présence indispensable.

ASSOCIATION SYNDICALE DES HOTELIERS, LIMONADIERS, RESTAURATEURS. — Les hôteliers, limonadiers, restaurateurs et débitants de Bordeaux, syndiqués et non syndiqués, sont invités à assister à une grande réunion corporative qui aura lieu le samedi 29 courant, à 15 heures, amphithéâtre de l'Athénée. — Ordre du jour : Elections municipales. — Cette réunion étant essentiellement professionnelle, il sera exigé à l'entrée : 1. pour les syndiqués, leur convocation individuelle; 2 pour les non syndiqués, la présentation de leur licence.

ANCIENS MILITAIRES

OFFICIERS DE RESERVE. — L'Association des officiers de réserve et de l'armée territoriale fait une quête le dimanche prochain 30 courant, à 11 h. 30, à la Cathédrale, une messe commémorative à l'intention de ses nombreux membres morts pour la France. Des chants de circonstance seront exécutés. Des places seront réservées dans la grande nef pour les camarades de l'Association, pour leurs familles, ainsi que pour les veuves et orphelins de ses morts glorieux. Prière instante d'y assister.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Samedi, à 8 heures très précises, « les Huguenots », avec Mlles Marcelle Demougeot, de l'Opéra (Valentine); Nadiany (reine Marguerite) et Treps (Urbain), et MM. Lemaire (Raoul), Nicolas Lassalle (Marcel), Lasserre (Saint-Bris) et Barreau (Nevers). Aux 2e et 3e actes, danses et divertissements, avec Mlles Pierozzi, Perly, Maritza et toutes les dames du corps de ballet. Orchestre dirigé par M. E. Petit.

Dimanche, à 2 heures, en matinée, « Mireille », dans la transcription complète du théâtre national de l'Opéra-Comique.

Dimanche soir, à 8 heures, « la Tosca » et le premier acte de « Coppélia ». Location ouverte.

APOLLO

Samedi, inauguration des matinées de gala, à 2 h. 30, spectacle demandé : « Flup !... », la jolie opérette moderne, avec tous les artistes qui ont créé la pièce à Bordeaux. En intermède, les 4 Filipos. — Tous les soirs, à 8 h. 30, jusqu'à dimanche inclus, et avec une matinée ce jour-là, « les Saltimbanques ». Au 2e acte, le « Ballet des Nations » et les 4 Filipos. Location ouverte au hall de l'Apollo. Téléph. : 31.17.

BOUFFES

Vendredi, samedi, dimanche et lundi, cinq grandes représentations de gala d'une des plus belles œuvres de François Coppée : « Le Coupable », pièce en 5 actes et 10 tableaux, du théâtre de l'Ambigu, interprété par les meilleurs artistes des tournées artistiques, sous la direction de M. Coquelin, impresario. « Le Coupable » est un des plus beaux drames du répertoire. Location ouverte au nouveau hall de l'Apollo. Téléphone : 31.17.

TRIANON

Tous les soirs, « Triplepatte », la célèbre fantaisie de Tristan Bernard et Godfernaux, avec une excellente interprétation : Guise, hilarant Triplepate; Cécile Darclée, trépidante baronne Pépin; Mmes Musset, Diska, Clément, Darthel; MM. Dorival, de Nevry, Harley, Pavola, le petit Marcel, etc. — Matinée dimanche 30, à 14 h. 30. — Samedi 29, matinée musicale avec le célèbre pianiste Borchard et Mme Auguez de Montalant. Location à Trianon.

SCALA

Samedi, la revue « Enfin, seuls ! », avec le grand concours de chevelures. Succès des nouveautés. Au premier jour, débuts de Mlle Lina Galliani, fantaisiste des Folies-Bergère. Location sans frais.

ALHAMBRA

Succédant à l'amusante comédie de Fontenay, la fine revue de Davezac, « A la manière de... », est tous les soirs chaleureusement applaudie, et son gracieux final particulièrement apprécié.

ALCAZAR

Samedi 29 et dimanche 30 novembre, « Les Deux Gosses », le plus grand succès parisien. Au 7me tableau, « L'Ecluse du Pont d'Austerlitz » (tableau à effet). Toute la troupe, et la rentrée de Mlle Denise Denorus.

ALHAMBRA-DANCING

Vendredi, à 9 h., bal à grand orchestre; cotillon — Samedi, à 5 h., thé-tango; à 9 h., bal à grand orchestre.

SKATING

A dix heures et demie, danses chantées, avec le concours de M. Maxell. A onze heures, bataille de fleurs, serpentins, balles, etc. Dans le hall, les billards japonais et le tir tenus par le sympathique Dagréau. Tout le monde se donnera rendez-vous au Skating.

CONCERT CLASSIQUE

Le deuxième concert classique de l'Olympia sera donné, sous la direction de M. Trespaillé-Barrau, le samedi 6 décembre, à 15 heures. Au programme, entre autres œuvres, la symphonie en « ut » mineur, de Beethoven.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Samedi, « la Princesse voilée », « Charlot », etc.

Tous les soins du visage, des mains et de la chevelure avec les dernières créations en coiffures de ville ou de soirée, sont exécutés avec art dans les SALONS DE BEAUTE COMŒDIA (Maison J. DAVER). — Téléphone 24-29.

SPECTACLES du 28 novembre

GRAND-THEATRE. — 8 h. : Carmen.
APOLLO. — 8 h. 30 : Les Saltimbanques.
BOUFFES. — 8 h. 30 : Le Coupable.
TRIANON. — 8 h. 30 : Triplepatte.
SCALA. — 8 h. 30 : Enfin seuls ! revue.
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : A la manière de..., revue.
SKATING-PALACE : Patinage et bal, à 8 h. 30.
ALHAMBRA-DANCING : 9 h., bal; 5 h., thé-tango

Grande Boucherie de Bordeaux
73, rue Sainte-Catherine, 73
(Face Nouvelles Galeries)
Viandes exclusivement Françaises
Ouverture Samedi 29 Novembre
Toutes les viandes qui ont été exposées vendredi, seront livrées à la clientèle au prix de gros.
Il ne sera pas rendu de monnaie au-dessous d'un achat de 2 francs.

ELLE EST TOUJOURS LA !!!
Venir voir... et se rendre compte...
A la BOUCHERIE DE TOULOUSE
182, rue Fondaudège, 182
Un aperçu de la modicité de ses prix !!!
Bœuf Français : Cuisse, aloyau. 2 fr. 45
Mouton 1er choix, Gigot. Le ½ kil. 3 fr. 25

Tout ce qui est nouveau est beau !!!
Grande Boucherie P. CRASSAT, 26, r. Ravez
défie toute concurrence
Viandes extra supér. — Agneaux de Grave
Les connaisseurs, méfiez-vous !!!
Personne ne vous donnera 5 fr. pour 3 fr.

Les Etablissements Thénot
49, rue Sainte-Catherine, et succursales, continuant la tradition qui leur a valu la fidélité d'une clientèle considérable, livreront des viandes de 1er choix, à des prix toujours inférieurs à ceux pratiqués ailleurs. Consulter les tableaux réclame et comparer les prix et la qualité. Pour éviter toute confusion, seule la succursale : 18, rue Ravez, vendra des viandes frigorifiées. On y trouvera également des viandes françaises de 1er choix.

Petite Chronique

PERDU jeudi, par jeune apprentie, portemonnaie contenant 155 francs. Prière rapporter 23, place du Palais. Récompense.

Chronique du Département

Un assassinat près de Lanton

UNE JEUNE FEMME TUEE A COUPS DE FUSIL

LE VOL EST LE MOBILE DU CRIME

Le parquet de Bordeaux a reçu jeudi, à une heure de l'après-midi, un télégramme l'informant qu'un assassinat avait été commis mercredi sur une jeune femme de 26 ans, domiciliée dans un des « lieux » dépendant de la commune de Lanton.

En pleine lande

La victime du crime se nomme Jeanne Lescommères; elle était âgée de 26 ans, mariée et mère d'un enfant âgé aujourd'hui de neuf mois. Elle habitait avec son mari et ses parents dans une maison sise au lieu de la Huyade, à 14 kilomètres de la commune de Lanton, à hauteur du 9e kilomètre de la route agricole qui part de Marcheprime à travers la lande girondine. Cette maison est complètement isolée; elle est en plein bois à plus d'un kilomètre de la route agricole.

Le ménage Lescommères exploitait un petit domaine et s'était fait une spécialité de l'élevage des abeilles : il avait constitué des ruches d'un rapport intéressant.

Dans l'après-midi de mercredi, Jeanne Lescommères était restée seule à la maison. Ses parents et son mari étaient allés travailler dans une propriété à quelque distance.

Après avoir allaité et couché son bébé, la jeune femme mit un paquet de linge et se rendit au lavoir voisin de son habitation. Il y avait plus d'une heure qu'elle était occupée à laver son linge quand un coup de feu retentit. Cette détonation fut entendue par quelques personnes travaillant dans la lande, qui ont déclaré plus tard qu'il devait être environ trois heures quand éclata le coup de feu.

Le crime

Jeanne Lescommères venait d'être victime d'un assassinat : l'auteur du crime s'était approché sans bruit et avait tiré sur elle, d'une assez petite distance, un coup de fusil.

Mais personne n'était venu au secours de Jeanne Lescommères : son mari et ses parents la trouvèrent morte quand ils rentrèrent chez eux, leur travail terminé, vers six heures du soir.

Le plus grand désordre régnait à l'intérieur de la maison.

L'auteur du crime, qui très vraisemblablement savait que les époux Lescommères avaient récemment encaissé le prix de vente de leur récolte, avait fouillé plusieurs meubles et volé la plus grande partie de l'argent qui s'y trouvait.

Il était loin lorsque l'assassinat fut découvert et signalé au maire de Lanton, qui fit immédiatement prévenir le brigadier de gendarmerie de Facture-Biganos et le juge de paix du canton.

L'enquête de ce magistrat a établi les circonstances de l'assassinat telles que nous venons de les relater. Quant au criminel, les gendarmes l'ont vainement recherché jusqu'ici.

Transport de justice

A deux heures de l'après-midi, jeudi, M. Zamboaux, procureur de la République, décidait d'effectuer un transport de justice à Lanton-la Huyade avec le concours de M. Lanoire, juge d'instruction.

En raison de la difficulté qu'on éprouve à Bordeaux pour se procurer une voiture en vue d'un parcours assez long et peu commode, les magistrats ont dû emprunter l'automobile du service de la police mobile. M. Hébert, commissaire-chef de ce service, s'est joint à eux, ainsi que M. le docteur Lande, médecin légiste, chargé de procéder à l'autopsie du cadavre de la victime.

Cette autopsie a démontré que le coup de fusil a atteint Jeanne Lescommères dans la région dorsale et que la charge, faisant balle, a déchiré le poumon, entraînant une hémorragie interne qui a rapidement déterminé la mort. M. le docteur Lande a remis aux magistrats quatre blocs de plomb extraits du poumon.

Les interrogatoires auxquels ont procédé MM. Zambeaux et Lanoire n'ont révélé aucune précision permettant de retrouver la piste du coupable.

Les magistrats et le médecin légiste sont rentrés à Bordeaux tard dans la soirée.

Les investigations seront poursuivies concurremment par la police mobile et la gendarmerie.

MESDAMES, avant de commander un poetiche, faites une visite chez Henry, 46, Chapeau-Rouge. Téléphone 1,071.

Orfèvrerie CHRISTOFLE et GALLIA SERVAN
Cours Intendance - Place Gambetta

ÉTAT CIVIL

DECES du 27 novembre

Paul Marcel, 8 ans, rue Mouneyra, 15.
Mme Gaston, 26 ans, rue de Caudéran, 21.
Jean Asserquet, 42 ans, rue du Saujon, 57.
Jeanne Abas, 47 ans, rue de Soissons, 9.
Michel Lafitte, 68 ans, rue Cabanac, 4.
Veuve Alos, 70 ans, rue Terrasson, 73.
Veuve Bordenave, 77 ans, rue Bigot, 9.
Veuve Baraton, 87 ans, rue d'Ornano, 123.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Puebla et sa fille, Mlle M. Meneyrol, M. A. Lavigne, les familles Plantadis, Carré, Meneyrol, Jacquet et Tréboucles prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Henri MENEYROL,

leur père, grand'père, beau-frère, oncle et cousin, qui auront lieu le samedi 29 novembre, en l'église Saint-Nicolas.

On se réunira à la maison mortuaire, 28, rue Clément, à une heure et demie, d'où le convoi funèbre partira à deux heures.

REMERCIEMENTS Mme veuve Charles Godineau, Mlle Germaine Godineau, M. et Mme Maurice Godineau et leur fille, Mme veuve